

DECRET N° 2016-067 DU 10 MARS 2016

portant approbation du budget prévisionnel, pour l'exercice 2016, de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la loi n° 88-005 du 26 avril 1988, relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- Vu la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu le décret n° 2015-370 du 18 juin 2015 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2015-552 du 06 novembre 2015 portant attributions ; organisation et fonctionnement du Ministère de l'Eau ;
- Vu le décret n° 2014-757 du 26 décembre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Vu le décret n° 2003-203 du 12 juin 2003 portant création de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) ;
- Vu le décret n° 2003-204 du 12 juin 2003 portant approbation des statuts de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) ;
- Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) en sa session du 18 septembre 2015 ;
- Sur rapport du Ministre de l'Eau ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 décembre 2015,

DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé, le budget prévisionnel, pour l'exercice 2016, de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) tel qu'il figure en annexe au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 10 mars 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-

Le Premier Ministre Chargé du Développement Economique, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Promotion de la Bonne Gouvernance,



Lionel ZINSOU

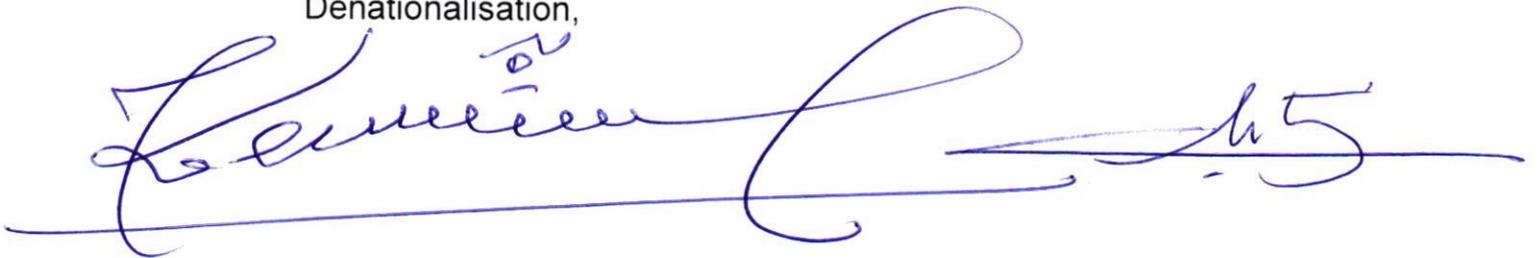
Le Vice-Premier Ministre Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,



François Adebayo ABIOLA

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie,
des Finances et des Programmes de
Dénationalisation,

Le Ministre de l'Eau,



Komi KOUTCHE

Christine A. GBEDJI VYAHOU

Ampliations : PR : 6 SGG : 4 AN : 4 CS : 2 CC : 2 CES : 2 HAAC : 2 HCJ : 2 PM/DEEPPPBG : 2 VPM/ESRS : 2 MEEFPD : 2 ME : 2 AUTRES MINISTERES : 24 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI : 5 BN-DAN-DLC : 3 GCONB-DGCST-INSAE-BAG : 2 BCP-CSM-IGAA : 3 UAC-ENAM-FADESP : 3 UP-FDSP : 2 JORB : 1.